

point de vue, lorsqu'il accepte notre pension de vieillesse sans réserve, comme la preuve de ce que le Parlement a parfaitement donné suite au cinquième commandement ou lorsqu'il prétend qu'en adoptant la loi pourvoyant à la sécurité de la vieillesse, à cette session-ci, le Canada a démontré qu'il n'a pas oublié ses citoyens âgés. Quand nous demandons à nos vieillards, surtout à ceux qui n'ont rien d'autre, de se débrouiller avec \$40 par mois,—même si nous avons supprimé l'évaluation des ressources et si nous parlons de la sécurité de la vieillesse au lieu de la pension de vieillesse,—je tiens à préciser qu'en fait nous abandonnons un grand nombre de nos vieillards. Ainsi que je l'ai rappelé au cours de débats antérieurs, maintenant clos, il y a plus de 200,000 Canadiens âgés de 70 ans ou plus qui touchent déjà la pension intégrale de \$40 par mois. Pour eux, la mesure adoptée à cette session-ci ne signifiera aucune augmentation. Même si nous accueillons avec enthousiasme les mesures que le Parlement a prises et qui constituent un signe de progrès, je rappelle qu'il reste d'autres mesures à prendre. Il faudrait les prendre dès maintenant et ne pas attendre que soient morts, parce que nous ne leur aurons pas donné assez pour vivre, bon nombre des vieillards, que le cinquième commandement nous invite à honorer.

Je suis de l'avis du représentant de Cartier. Je suis heureux de voir qu'il appuie la proposition visant à faire supprimer l'évaluation des ressources à l'âge de 65 ans. Je souhaite qu'il appuie ceux d'entre nous qui soutiennent que, dans les circonstances actuelles, il faudrait porter le montant de la pension à au moins \$60 par mois.

Comme je l'ai signalé au début de mes observations, la Chambre est saisie du projet de sous-amendement que le député d'Acadia a présenté le 7 novembre. Il a demandé que le Gouvernement prenne des mesures au sujet de l'allocation versée aux anciens combattants. Il lui a demandé en particulier d'agir au cours de la présente session du Parlement. Il s'agit vraiment d'une session où l'on a dû étudier un grand nombre de questions importantes. L'honorable préopinant et moi-même avons traité une de ces importantes questions, celle de la sécurité de la vieillesse. Le Parlement, au cours de la présente session, a beaucoup entendu parler de l'inflation et de la vie chère. D'autres importantes questions sont également soumises aux députés, mais un des sujets les plus brûlants est celui de l'allocation versée aux anciens combattants. Comme les députés le savent, avant notre arrivée à Ottawa pour la session, qui a commencé le

9 octobre, la Légion canadienne et d'autres organismes d'anciens combattants ont communiqué avec presque tous les membres du Parlement; ils nous ont demandé de veiller à ce que les instances adressées par eux au Gouvernement fussent examinées au cours de la session. J'ai trouvé que leurs requêtes étaient très raisonnables et je suis sûr que la plupart des députés l'ont trouvé également. Ils n'ont demandé rien d'exagéré. Ils ont demandé un accroissement de la pension d'invalidité proportionné à la hausse du coût de la vie, depuis que le montant de la pension a été fixé pour la dernière fois. Ils ont aussi demandé un accroissement de l'allocation versée aux anciens combattants. Ils ont alors proposé que, dans le cas du célibataire, le maximum,—qui est maintenant de \$40.41 par mois,—soit porté à \$50 par mois et que l'allocation à l'égard de l'ancien combattant marié,—qui est maintenant de \$70.83 par mois,—soit portée à \$100 par mois.

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. Il n'y a rien d'exagéré à ce qu'on demande que nos titulaires de la pension dite d'épuisement reçoivent une allocation mensuelle de \$50 s'ils sont célibataires ou de \$100 s'ils sont mariés. A mon avis la Légion et les autres organismes d'anciens combattants auraient pu à juste titre demander des augmentations plus considérables que celles qu'ils ont réclamées.

Comme on sait, le gouverneur général n'a pas indiqué dans son discours qu'il y avait lieu de prendre des mesures au sujet de l'une ou l'autre de ces demandes. Il s'en est suivi qu'on a beaucoup parlé de tous les côtés de la Chambre de ces questions dès l'ouverture du Parlement. Les débats ont amené le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) à faire une déclaration au nom du Gouvernement le 19 octobre. Cette déclaration figure à la page 207 du hansard. Le Gouvernement avait décidé d'agir au cours de la présente session à propos de la pension d'invalidité. Une autre déclaration a été faite depuis lors au sujet du montant de l'augmentation à allouer aux titulaires de la pension d'invalidité, et le bill a été présenté. Je pense qu'il est juste de dire que les membres de la Chambre, et de tous les partis, se réjouissent de la décision du Gouvernement et qu'ils apprécient les termes et les dispositions du bill tel qu'il est. Cependant, au cours de cette même déclaration, le ministre disait que le Gouvernement avait décidé de s'occuper de la loi des allocations aux anciens combattants à la prochaine session du Parlement. Le Gouvernement a exposé son programme en faisant dire au ministre des Affaires des anciens